

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 mai 2024

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4248-2023 – Hydro-Québec Transport (HQT) - Investissements Saraguay-Mont-Royal-Côte-Saint-Luc.
Demande de remboursement de frais du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la Demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le RTIEÉ.

Nous invitons respectueusement la Régie à exercer sa discrétion d'accorder des frais, bien qu'il s'agisse d'un dossier sans interventions formelles.

Nous invitons ainsi respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais.

Nous soulignons en effet **le caractère actif, ciblé et structuré de nos représentations**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à celles-ci.

Le RTIEÉ a en effet participé de façon rigoureuse et constructive à ce dossier. Nos représentations ont ainsi été à l'effet suivant :

- Bien qu'ayant certaines réserves (exprimées ci-après) et qu'il recommande un certain suivi (également exprimé ci-après), le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* a recommandé à la Régie de l'énergie d'autoriser à ce stade les investissements d'HQT à Saraguay, Mont-Royal et Côte-Saint-Luc, et ce sans conditions.

- Le RTIEÉ a rappelé que la fiabilité et la qualité du réseau électrique et leur maintien constituent un enjeu environnemental, puisque cela contribue à inciter les consommateurs non captifs à procéder à l'électrification de leur consommation et à délaissier leur approvisionnement en base ou d'appoint en énergies fossiles (Voir à ce sujet le rapport de la COMMISSION NICOLET, *Pour affronter l'imprévisible*, 1999, ayant suivi le verglas de 1998). L'ensemble des informations fournies par Hydro-Québec nous rassure que le présent Projet s'inscrit dans un Plan assurant la fiabilité et la qualité du réseau électrique de l'Île de Montréal.
- Nous nous sommes demandés si la diminution du nombre de transformateurs (qui deviendraient à 315-120 kV) au poste Saraguay posait lui-même un enjeu de respect de la norme de redondance de fiabilité $(n-1)*0,9$ et si le Transporteur continuerait alors d'être dépendant d'un transfert de charge entre postes, en cas de défaillance d'un de ces transformateurs.

Après examen par nos témoins, nous sommes arrivés à la conclusion que tel ne serait pas le cas : les deux transformateurs restants demeureraient suffisants à ce stade pour le poste Saraguay et la norme de redondance serait donc respectée. Les nouveaux transformateurs de Saraguay, étant neufs, présenteraient par ailleurs un risque de défaillance moindre.

- Autres aspects environnementaux également : Nous avons souligné que, tel qu'il appert de la [preuve principale B-0020, HQT-1, Doc. 1 vrr](#), les investissements proposés incluent le remplacement et la hausse du niveau d'équipements arrivés en fin de leur vue utile, dont notamment certains remplacements réduisant les impacts ou risques environnementaux :
- - Le remplacement des transformateurs qui étaient à fort volume d'huile (poste Saraguay).
 - Le remplacement d'équipements bruyants (poste Saraguay).
 - Le remplacement des câbles à huile par des câbles à sec (ligne Saraguay-Mont-Royal). Aussi, La section à 315 kV du futur Poste Côte-Saint-Luc sera aussi entièrement composée d'appareillage métallique blindé à isolation gazeuse.
 - L'enfouissement de la partie aérienne de la ligne Saraguay-Mont-Royal (pour mieux libérer l'enclave en vue d'une possible future nouvelle ligne 315 kV).

La demande d'HQT comporte donc plusieurs aspects environnementalement souhaitables, lesquels ajoutent aux motifs de notre appui.

- **Par ailleurs, nous avons soumis, par nos témoins, que l'affirmation d'Hydro-Québec selon laquelle celle-ci ne détiendrait pas d'estimation des coûts d'entretien et des coûts en pertes évités est inexacte. En effet, nos témoins spécialisés nous ont permis d'indiquer à la Régie que le**

logiciel PSSE1 de Siemens qu'Hydro-Québec utilise depuis plus de 20 ans produit, pour tout scénario, des écoulements de puissance incluant une quantification des pertes en MW; Hydro-Québec est donc déjà apte à obtenir cette information. De plus, Hydro-Québec serait déjà en mesure d'obtenir des estimations au moins partielles des coûts évités en maintenance. En effet, les transformateurs visés comportent de l'huile, de même que les câbles à huile qui seront remplacés. Plus ces équipements sont anciens, plus l'huile amène des décharges partielles qui génèrent de l'hydrogène posant un risque de sécurité. Pour y pallier, à intervalles réguliers (et plus fréquents lorsque les équipements sont anciens), le Transporteur doit encourir des coûts élevés de dégazéification de l'huile.

Nos témoins spécialisés nous ont ainsi permis d'indiquer qu'Hydro-Québec possède vraisemblablement l'information sur ces coûts et sur la part qui pourra dorénavant en être évitée. Si Hydro-Québec avait fourni ces informations, cela aurait appuyé encore davantage son présent Projet.

- Nous avons également logé des **recommandations de suivis**, afin d'assurer un **traitement optimal à l'avenir des investissements qui sont prévus au *Plan d'évolution du réseau de l'Île de Montréal***, en les examinant dans le cadre de cette planification dans son ensemble, plutôt que de procéder seulement à la pièce à l'autorisation, un par un (comme au présent dossier). Les investissements prévus sur l'Île de Montréal sont en effet manifestement interreliés. L'approche que nous avons proposée a déjà fait l'objet de précédents devant la Régie ; elle **réduirait la microgestion de la part de la Régie et faciliterait une vue d'ensemble.**

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la présente demande de remboursement de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*
Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).